

CHAPITRE 4

Favoriser l'innovation dans les PME de Franche-Comté

Matthieu BUNEL

*Maître de conférences à l'Université
de technologie Belfort-Montbéliard (UTBM)
Chercheur associé au Centre d'études de l'emploi (CEE)*

Patrick EPARVIER

*Docteur en économie
Consultant, Technopolis Group France*

Résumé

L'objectif de ce travail est d'abord de caractériser l'environnement et l'activité d'innovations des PME francomtoises, puis d'identifier les conditions et les freins rencontrés lors de leur développement. L'analyse s'appuie sur un double éclairage : l'un quantitatif provenant du traitement du volet français de l'enquête communautaire sur l'innovation (Enquête CIS-4) et l'autre qualitatif à partir d'une dizaine d'entretiens semi directifs réalisés en 2008/2009 auprès de responsables de PME de cette région.

Ce travail permet de mettre en évidence l'existence d'une bonne structuration des acteurs de l'innovation liée à une forte spécialisation industrielle, à une proximité géographique et à une volonté des acteurs locaux. Dans

le cadre du développement de leur activité d'innovation, les PME interrogées insistent principalement sur leur besoin en personnel qualifié et sur l'insuffisance des liens avec les grands groupes, les pôles de compétitivité et les laboratoires publics. Les aides financières accordées par la Région, l'État ou OSEO demeurent nécessaires et semblent globalement bien adaptées aux besoins des entreprises, même s'ils subsistent des problèmes de temporalité dans leur obtention. Afin de favoriser l'innovation, trois pistes de recommandations de politiques publiques sont identifiées. Il s'agit de :

- mettre en place un réseau de contacts PME-chercheurs en incitant les membres de laboratoires présents dans la région à démarcher les entreprises pour les aider à développer un projet innovant ;
- faire connaître et d'adapter les dispositifs existants visant à mettre à la disposition des PME des salariés qualifiés pour mener à bien leur plan d'innovation ;
- favoriser la diffusion de l'information et l'intermédiation technologique en coordonnant les dispositifs, les aides et les subventions qui sont proposés sur ce territoire

Introduction

L'innovation est au cœur du processus de création et du développement des entreprises en général et des PME en particulier. Très souvent, les entreprises se créent et se développent à partir d'une démarche en partie innovante, sans qu'elles en aient nécessairement conscience. Très souvent, la perception des activités d'innovation est réduite aux seules innovations technologiques qui sont vues comme étant complexes, risquées et très coûteuses. Par ailleurs, la place de l'innovation dans l'univers des PME est fortement hétérogène et dépend grandement de l'action de l'entrepreneur. Comme l'indique OSEO (2006) « *certaines PME sont dans un environnement stimulant, voire contraignant, de faire toujours mieux, tandis que d'autres ne voient pas l'utilité d'un tel changement* ».

Pour comprendre les processus de création de valeur et de différenciation par la qualité, il convient de dépasser l'opposition entre innovation technologique et non technologique et partir du fait que les PME doivent disposer de la souplesse, de la créativité, de la réactivité nécessaire pour innover.

Dans ce contexte, comment aider les PME à mener à bien leur projet d'innovation ? Les aides européennes, nationales et régionales sont-elles adaptées pour permettre à ces structures de se lancer dans la production de nouveaux produits, services ou procédés ou encore de modifier leur organisation ? Les pôles de compétitivité permettent-ils d'aider les PME à accroître leurs activités d'innovation ?

Pour répondre à ces différentes questions, nous proposons d'identifier les problèmes institutionnels, économiques et techniques rencontrés par les PME de la région Franche-Comté. Faute de données fiables et exhaustives, il existe relativement peu d'études régionales sur ce thème. De ce fait, la plupart des études locales portent principalement sur les grands groupes et les jeunes entreprises innovantes ou alors analysent les brevets déposés.

L'organisation de ce travail est la suivante : dans une première partie, nous présentons des informations générales caractérisant l'innovation en Franche-Comté ; dans une seconde partie, sur la base d'une dizaine d'entretiens réalisés auprès de responsables de PME, nous identifions les principales barrières freinant le processus d'innovation ; dans la dernière partie, nous proposons des pistes de recommandations de politique publique.

1. Panorama de l'innovation dans les PME de Franche-Comté

Cette partie expose les caractéristiques de l'activité d'innovation en Franche-Comté en s'appuyant successivement sur les données publiques et sur le traitement statistique de l'enquête communautaire sur l'innovation.

1.1 La Franche-Comté en quelques chiffres

D'après les fichiers Siren, la région Franche-Comté compte plus de 6 000 entreprises de plus de 5 salariés issues du secteur marchand. Parmi elles, 53 % sont des micro-entreprises de moins de 10 salariés, 24 % sont des très petites entreprises (TPE) de 10 et 19 salariés, 16 % des petites entreprises (PE) de 20 et 49 salariés et 7 % des moyennes entreprises (ME) de 50 et 249 salariés. Parmi ces entreprises, 82 % n'appartiennent pas à un groupe. La répartition des PME par taille et la proportion de PME indépen-

dantes sont proches de la moyenne nationale. En revanche, les PME francomtoises appartiennent plus souvent au secteur industriel (32 % contre 21 % pour les autres régions), notamment au secteur automobile et à l'industrie des biens intermédiaires.

En France, l'appareil statistique ne permet pas de caractériser pleinement le niveau d'innovation d'une région et de ses PME. Les données exhaustives disponibles portent essentiellement sur les Dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD), le nombre de dépôts de brevet, le nombre de salariés travaillant dans un service de R&D et sur les montants des aides publiques octroyées. Ces différents indicateurs, certes utiles, ne permettent d'identifier que partiellement le niveau d'innovation ou encore la dynamique d'innovation d'une région.

D'après l'Insee (2006), la région Franche-Comté se caractérise par des dépenses intérieures de recherche et développement relativement faibles en valeur absolue (506 millions d'euros par an ce qui place cette région au 15^e rang) mais relativement élevées si l'on rapporte ces dépenses au PIB régional (3,4 % soit le 7^e rang). Ces dépenses de R&D se concentrent davantage sur la « moyenne-haute-technologie » (Automobile, Chimie, Machines non-électroniques, Caoutchouc-Plastiques, Autres industries manufacturières) que sur les hautes technologies (Aérospatiale, Ordinateurs, machines de bureau, Pharmaceutique, Électronique, Instruments scientifiques, Machines électriques). Elles émanent davantage du secteur privé (86 % des DIRD et 80 % de l'effectif de R&D proviennent du secteur privé contre respectivement 55 % et 54 % en moyenne dans les autres régions). Cette spécificité majeure provient de la présence sur son territoire de grands groupes industriels comme PSA, Alstom ou General Electric. Le poids de ces grands groupes implique que l'activité de R&D est fortement concentrée au niveau spatial. Ainsi, le département du Doubs accumule 86 % des DIRD, loin devant le Territoire de Belfort (5 %), le Jura (5 %) et la Haute-Saône (4 %).

1.2 L'innovation dans les PME francomtoises

Les enquêtes communautaires sur l'innovation pour la période 1998 à 2000 (CIS-3) et pour la période 2002 à 2004 (CIS-4) permettent de compléter ces premiers constats et de caractériser l'activité d'innovation dans les PME au niveau européen, national et régional. Ces enquêtes rassemblent des données sur l'origine, les caractéristiques, la production et les freins à l'innovation

FAVORISER L'INNOVATION DANS LES PME DE FRANCHE-COMTÉ

des entreprises du secteur privé de 10 salariés et plus. Pour les comparaisons européennes, nous reprenons les résultats obtenus par OSEO (2006) mobilisant l'enquête CIS-3. Pour les comparaisons infra-nationales, une analyse statistique a été réalisée en mobilisant le volet français de l'enquête CIS-4 portant sur 25 000 entreprises. Cette dernière analyse porte uniquement sur les PE et les ME. Les TPE et les micro-entreprises ont été écartées afin de fournir des statistiques fiables au niveau régional.

D'après l'enquête CIS-3, les entreprises françaises ont moins fréquemment une activité d'innovation (41 % contre 44 %) par rapport à celles des autres pays de l'Union européenne des 15. Ce retard est nettement plus important pour les PME que pour les GE. Par exemple, un écart de plus de 20 points est observé entre l'activité d'innovation des PME françaises et allemandes.

Le tableau ci-dessous permet de comparer l'activité d'innovation, de R&D, d'acquisition de connaissances et de formation en fonction de la taille, du secteur d'activité et de la période de temps des entreprises françaises. Globalement, il apparaît que les GE et les entreprises appartenant au secteur industriel innovent davantage que les autres. Les écarts entre les GE et les PME semblent stables dans le temps. Il existe entre ces deux catégories d'entreprises des différences importantes concernant l'activité de R&D en externe (20 à 25 points de différences), la formation (11 à 22 points) et l'acquisition de connaissances (8 à 12 points).

L'appartenance à un groupe permet de relâcher les contraintes en termes de financement, de bénéficier des activités d'innovations des entreprises membres du groupe et de profiter d'infrastructures de recherche ce qui facilite l'activité d'innovation. C'est pourquoi, les entreprises innovantes dépendent plus fréquemment de groupe (OSEO, 2006). Cet effet est d'autant plus marqué pour les PME (Tassone, 2008). D'après l'enquête CIS-4 sur la période 2002-2004, les PME indépendantes ont tendance à moins innover (39 % contre 49 %)¹ que les autres PME. En outre, ces entreprises ont tendance à moins investir en dépenses de R&D (24 % contre 14 %).

1. Cet écart de 10 points est observé pour les différentes formes d'innovation (produits et procédés).

**Évolution entre 1998-2000 et 2002-2004
des activités d'innovation par taille d'entreprise**

	Total			Industrie		
	PE	ME	GE	PE	ME	GE
<i>Période 1998-2000</i>						
Innovation	31	52	76	34	58	80
R&D interne	47	66	79	56	69	86
R&D externe	15	21	40	18	23	40
Acquisition de connaissances externes	14	13	20	8	11	17
Formation du personnel	35	43	53	37	44	54
<i>Période 2002-2004</i>						
Innovation	41	56	75	48	65	84
R&D interne	38	53	68	53	67	84
R&D externe	12	20	37	17	28	51
Acquisition de connaissances externes	14	18	26	16	16	27
Formation du personnel	37	48	59	41	45	64

Pour la période 1998-2000 : Entreprises de plus de 20 salariés (10 pour les sociétés de services).

Pour la période 2000-2002 : Entreprises de plus de 10 salariés

Source : OSEO (2006), CIS-3, calcul des auteurs CIS-4.

Le tableau ci-après présente les différences régionales concernant l'activité d'innovation des PME. En dehors des innovations de procédés et d'organisation, les PME francomtoises semblent légèrement en retrait. Inversement, les PME de la région Ile-de-France semblent les plus dynamiques. Ce résultat confirme le déséquilibre territorial de l'activité d'innovation pointé par différentes études (CAE, 2008).

Toutefois, les écarts observés sont en grande partie liés à un effet de structure en termes de taille et surtout de secteur d'activité. Lorsque l'effet régional est contrôlé, « toutes choses égales par ailleurs », à l'aide d'un modèle économétrique (modèle Probit), les PME de Franche-Comté n'apparaissent plus comme moins innovantes. En revanche, les entreprises d'Ile-de-France demeurent nettement plus innovantes et investissent davantage en R&D.

FAVORISER L'INNOVATION DANS LES PME DE FRANCHE-COMTÉ

Au niveau national, les PE et TPE innovantes non indépendantes coopèrent plus souvent avec les entreprises de leur groupe ou de leur réseau d'enseigne que les GE ou les ME (62 % contre 53 %). En outre, la proximité spatiale semble être plus forte pour les PME que pour les GE. Dans près de 40 % des cas, les PME collaborent avec des entreprises de leur groupe ou de leur réseau d'enseigne implantées dans leur région contre 27 % pour les GE.

L'écart le plus notable entre les PME et les GE concerne les collaborations avec les universités ou des organismes publics de R&D. Près de 44 % des GE qui innovent déclarent collaborer avec ces institutions contre 21 % pour les PME.

Finalement, les aides locales, nationales et européennes sont davantage attribuées aux GE qu'aux PME. Plus de 28 % des entreprises du premier groupe qui innovent bénéficient d'un soutien financier hors CIR contre 23 % pour les PME. Toutefois, les aides locales semblent se concentrer légèrement plus sur les PME que sur les GE (12 % contre 9 %). Ce résultat est confirmé pour les aides attribuées par la Région Franche-Comté (voir *infra*).

Comparaison interrégionale de l'activité d'innovation des PME

	Franche-Comté	Régions proches	Ile de France	Autres régions
% d'entreprises innovantes	40	43	45	41
Innovation de produit	11	14	15	13
Innovation de procédés	24	22	22	21
Innovation d'organisation	27	28	27	25
Innovation marketing	10	14	23	16
Investissement en R&D	14	18	19	17

Champ : PME de 20 à 249 salariés

Source : Enquête CIS période 2002 à 2004.

La taille de l'échantillon de l'enquête CIS ne permet pas de fournir des informations à un niveau infra-national sur ces derniers points. Une analyse exploratoire semble indiquer qu'il n'existe pas de différences notables entre les PME francomtoises et celles des autres régions.

1.3 Les PME innovantes au cœur d'un réseau d'acteurs

En Franche-Comté, comme dans la plupart des régions françaises, plusieurs structures participent au développement des projets innovants portés ou non par des PME (graphique 1). Cette section présente rapidement les spécificités de l'environnement institutionnel de cette région.

Tout d'abord, la Région Franche-Comté propose un nombre important de dispositifs visant à aider les PME (voir Région Franche-Comté, 2009). Plus de 1 000 PME et TPE ont bénéficié en 2008 d'un soutien financier de la Région². Le fonds régional d'aide à l'innovation constitue le principal dispositif en faveur de l'innovation. Il vise à soutenir les projets innovants individuels ou collaboratifs. Ce fonds, financé par la Région et OSEO, finance 40 % à 60 % des dépenses associées à un projet innovant (frais généraux, dépenses de personnel, études et prestations externes). En 2007, ce fonds disposait d'un budget de 22 millions d'euros. Il a permis de co-financer près de 50 projets. À côté de ce fonds, le fonds de garantie innovation propose aux PME innovantes de plus de 3 ans une garantie du concours bancaire à hauteur de 60 %. Enfin, on peut également citer l'aide au projet de recherche, développement et innovation qui prend la forme de subventions ou de prêts à taux bonifiés pour des dépenses de faisabilité, de propriété industrielle, de recherche de partenaires ou de prototypage³.

Les services déconcentrés de l'État telle la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) et la délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) visent également à favoriser l'effort de R&D des entreprises au niveau local. Le niveau d'aide de l'État visant à cofinancer les dépenses de R&D est globalement très fort en France (entre 11 % et 16 %⁴ contre 8 % en moyenne au sein de l'UE25). Il existe

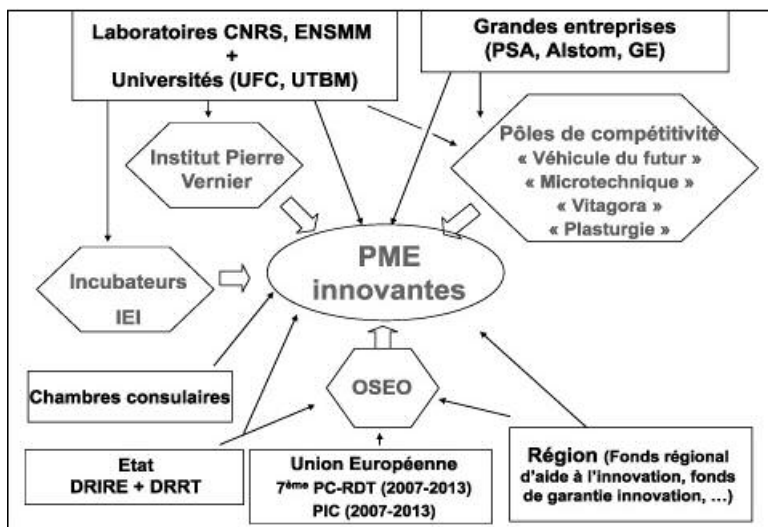
2. Cf. Extrait du rapport d'activité du CRFC du 26 juin 2009.

3. Les montants des aides octroyées pour ces deux derniers dispositifs n'ont pas pu être renseignés.

FAVORISER L'INNOVATION DANS LES PME DE FRANCHE-COMTÉ

une réflexion sur l'efficacité et l'effet de levier de ces aides. D'aucuns proposent un ciblage plus important de ces aides envers les PME en avançant que pour les grands groupes seul un effet d'aubaine existe. Actuellement, 13 % des financements publics consacrés aux dépenses de recherche bénéficient aux PME (CAE, 2009). Ce taux est même de 6 % si l'on se limite aux seules PME indépendantes. Les très grandes entreprises (de plus de 2000 salariés) bénéficiant de près de 70 % de ces financements. Toutefois, les taux d'aide moyen (rapport entre DIRD et le financement public) entre ces deux derniers types d'entreprises restent relativement proches (environ 15 %). Les avantages fiscaux concernant le Crédit impôt recherche (CIR) et les jeunes entreprises innovantes représentent en 2008 respectivement 2,8 milliards d'euros et 61 millions d'euros. Toutefois en 2005, seuls 22 % du CIR sont attribués aux PME. En outre, seuls 0,4 % de cette aide fiscale bénéficiait aux entreprises de Franche-Comté (contre 62 % pour celles d'Ile-de-France).

Graphique 1 : Les acteurs de l'innovation en faveur de l'innovation en Franche-Comté



4. Cet écart provient de la prise en compte ou non du crédit impôt recherche.

Les acteurs de la recherche et de l'innovation ont également la possibilité de bénéficier de financements européens. Les soutiens financiers accordés aux PME sont assurés depuis 2007 et pour une période de 5 ans principalement par le Programme-Cadre pour l'Innovation et la Compétitivité (CIP) et le 7^e PCRDT (Programme-Cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration). Un budget de plusieurs milliards d'euros est prévu pour ces deux programmes. Il est trop tôt pour évaluer l'effet de ces deux dispositifs au niveau national ou régional.

Concernant le 6^e PCRDT, la France était située en 3^e position des pays bénéficiaires des aides. Toutefois, les PME n'ont obtenu que 10 % des financements reçus par la France⁵ (15 % en moyenne au niveau européen). Le soutien spécifique aux PME prévu dans le cadre du CIP vise, entre autres, à pallier cette faiblesse. Le PCRDT définit des thématiques prioritaires susceptibles d'obtenir des crédits. Une des thématiques présentes dans les trois derniers programmes porte sur les nanotechnologies ce qui permet aux entreprises francomtoises d'être bien représentées. Par exemple, au cours du 5^e PCRDT (1998-2002), 48 projets ont impliqué des acteurs francomtois, dont la moitié sur les micro et nanotechnologies (ANRT, 2004).

L'agence OSEO a été constituée autour des compétences de l'ANVAR, de l'Agence française de l'innovation et de la Banque du développement des PME. En 2007, OSEO octroyait environ 350 millions d'euros d'aides et de subventions dont plus de 94 % étaient adressés aux PME (OSEO, 2008). Ces aides se concentrent principalement dans les entreprises appartenant aux secteurs des Technologies de l'information et de la communication et des sciences de la vie. En 2007, les entreprises de la région Franche-Comté ont bénéficié de plus de 14 millions d'euros. Par ailleurs, OSEO joue un rôle central au niveau local pour centraliser les aides (notamment au sein du Fond régional d'aide à l'innovation) et pour faciliter les liens entre PME et grands groupes. Sur ce dernier point, elle a proposé une « aide à l'innovation passerelle » dans le cadre du Pacte PME signé en 2008.

D'autres structures visent également à mettre en relation les acteurs présents sur le territoire. La région comprend, tout d'abord, quatre pôles de compétitivité (deux se situent sur son territoire « Véhicule du futur » et

5. Cf. Rapport d'information du 26 février 2006.

FAVORISER L'INNOVATION DANS LES PME DE FRANCHE-COMTÉ

« Microtechnique » alors que deux y sont seulement rattachés). D'après la DGCIS (2009), la part des salariés membre des pôles est l'une des plus importantes dans cette région (7 % contre 4 % en moyenne au niveau national) principalement dans l'industrie (24 % contre 14 %). Toutefois, au niveau national, les pôles ont tendance à regrouper essentiellement de grandes entreprises. Par exemple, dans le secteur industriel, plus de 80 % de l'effectif salariés des établissements des pôles sont issus des grandes entreprises (250 salariés et plus) alors que ces entreprises ne représentent que 48 % de l'emploi total. En Franche-Comté, même si une large partie des entreprises membres des pôles sont des PME (60 % pour le pôle « Véhicule du futur » et 93 % pour le pôle Microtechnique), une large partie des PME du territoire n'y sont pas associées (250 PME sur 6 000 participent à ces pôles). En revanche, la plupart des grandes entreprises sont associées à ces structures.

Au-delà de ces dispositifs d'aide, deux structures spécifiques visent à favoriser les liens entre les laboratoires de recherche et les entreprises. L'institut Pierre Vernier, tout d'abord, créé par l'État et la Région Franche-Comté en 2007, vise à identifier les besoins des entreprises, à faire connaître le savoir-faire des laboratoires de recherche de la région, à aider au pilotage de transfert de technologie, en assurer la gestion (coûts, délais, qualité) et le cas échéant à mettre en place les moyens humains (compétences techniques) nécessaires à leur aboutissement.

Par ailleurs, l'Incubateur des entreprises innovantes créé par les établissements d'enseignements supérieurs dans le cadre de la « *Loi Innovation et Recherche* » de 1999 vise à favoriser la création d'entreprises innovantes valorisant les résultats de la recherche publique. Cet Incubateur structure très fortement les projets autour du concours de création d'entreprises de technologies innovantes du Ministère de la recherche.

En résumé, l'ensemble des PME françaises se caractérise plutôt par un déficit d'innovation et obtiennent en moyenne relativement moins d'aides publiques que les GE. Toutefois, les PME francomtoises ne semblent pas moins innover que leurs homologues des autres régions, à l'exception de l'Île-de-France. Paradoxalement, si les dépenses de R&D sont essentiellement privées pour l'ensemble des entreprises, les PME francomtoises semblent moins investir dans ce domaine que les autres.

Un grand nombre de dispositifs et de structures existent pour accompagner les PME dans leur projet d'innovation. Une particularité forte des acteurs liés au soutien de l'innovation en Franche-Comté réside dans la proximité géographique des différents acteurs. Par exemple, l'Incubateur, l'hôtel d'entreprises, la pépinière, le service de la Valorisation et le Service d'Activités Industrielles et Commerciales (SAIC) de l'Université de Franche-Comté sont dans le même bâtiment. Il existe un consensus pour dire que cette proximité géographique renforce considérablement les synergies entre les acteurs et permet une continuité entre les aides⁶. Globalement, les acteurs locaux semblent avoir une véritable stratégie de coopération qui permet d'affirmer que l'offre est déjà relativement bien structurée. Cela est remarquable et témoigne d'une réflexion avancée pour répondre à la demande des acteurs⁷.

Dans la section suivante, nous regardons, entre autres, la perception de l'offre publique de soutien par un certain nombre de chef d'entreprises fran-comtois.

2. Barrières à l'innovation en Franche-Comté

De septembre 2008 à avril 2009, nous avons réalisé une dizaine d'entretiens semi-directifs auprès de responsables de PME de la Région Franche-Comté. Cette partie propose une synthèse des commentaires obtenus lors des entretiens qui font écho à un certain nombre de constats énoncés dans plusieurs rapports récents (CAE, 2006, 2009, Cours des comptes, 2007 ; CCIP, 2007). Avant d'exposer en détail ces différents commentaires et constats, nous présentons les caractéristiques des entreprises interrogées et le type d'innovation qu'elles ont mis en place.

6. Source : entretiens réalisés en juin 2009 par l'un des auteurs avec les acteurs publics liés au soutien de l'innovation en Franche Comté dans le cadre de l'évaluation du concours de création d'entreprises de technologies innovantes.

7. Une étude réalisée par Cadiou et Turcat en 2008 pour l'élaboration d'une stratégie locale fondée sur la recherche et l'innovation à Saint-Etienne montrait combien les chefs d'entreprises innovantes plaident pour la structuration de l'offre de soutien à l'innovation. Si certains déplorent l'absence d'un guichet unique, d'autres soulignent davantage l'intérêt d'une communication unique, comme cela est le cas en Franche-Comté justement.

2.1 Caractéristiques des entreprises interviewées

En 2008 et 2009, une dizaine d'entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de PME de la région Franche-Comté. Les entreprises interrogées étaient des entreprises sélectionnées par la CGPME de cette région et identifiées comme innovantes⁸. Les points de vue exprimés par les responsables ne sont donc pas représentatifs de l'ensemble des PME présentes sur ce territoire mais, au maximum, de celles ayant plusieurs années d'ancienneté et qui innovent. Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques de ces entreprises.

Présentation des PME interrogées

Type d'innovation	Secteur (nombre de salariés)	Coût de l'innovation	Type de financement et subvention
Compteur à poissons	Traitement des eaux (14)	100 000 € sur 2 ans	Trésorerie interne Subvention d'OSEO de 15 000 € d'aide au recrutement
Système constructif pour bâtiment complètement intégré	Bâtiment (9)	15 % à 20 % du CA sur 3 ans	Aide d'OSEO mais pas utilisée
Création d'un module GSM pour interphone	Électronique grand public (20)	15 000 € + 40 jours de salaires 3 employés	Trésorerie interne
Introduceur à valve 100 % étanche	Médical (60)	120 000 €	Aide de 50 %
Mise en place de la norme ISO 9000	Jouet en bois (25)	45 000 € sur 24 mois	Aide de 15 000 €
Stand extérieur équipé	Équipement plein air (36)	Salaires d'un technicien pendant 4 ans	Aide d'OSEO
Panneau solaire	Énergie (5)	50 000 € + embauche d'un salarié	Sans aide
Gamme luminaire de luxe	Objet en bois (12)	35 000 € soit 3,5 % du CA	Prêt à taux réduit
Gestion moteur gaz	Sous traitant automobile (127)	100 000 €	Trésorerie interne
Amélioration autonomie du personnel	Service aux entreprises (50)	250 000 € soit 10 % du CA	Dispositif d'État sur la gestion des compétences

8. Nous tenons à remercier Michel Gindre pour avoir effectué ce travail de sélection.

Premier constat, les intervenants expliquent que les PME mettent rarement en place des innovations de rupture. La littérature économique oppose l'innovation de rupture (majeure) à l'innovation incrémentale (mineure). La première correspond à un bouleversement technologique ou à une modification profonde des conditions d'utilisation d'un produit ou d'un service par les clients. La seconde se limite à une amélioration sensible. Les innovations de rupture, identifiées comme de « réelles innovations » par les acteurs, sont souvent jugées comme trop risquées et délaissées aux groupes et aux GE. Les PME préfèrent s'appuyer sur des innovations existantes en les améliorant (c'est le cas de quatre entreprises interrogées) et/ou en proposant des services supplémentaires (c'est le cas de trois entreprises). Seulement trois entreprises ont proposé de réelles innovations et trois des innovations organisationnelles.

Comment interpréter ce résultat ? Comment se fait-il que les PME fran-comtoises se positionnent peu sur l'innovation de rupture ou encore que ce type d'innovation reste cantonné aux seules PME nouvelles ? Une étude complémentaire devrait être réalisée pour clarifier ce point.

Nous avons pu constater au travers de ces entretiens que l'innovation, même dans le secteur de l'industrie, ne relève pas seulement du domaine technique. Outre le fait d'avoir l'idée et les connaissances techniques permettant de mener à bien le projet, il y a aussi une partie commerciale importante pour pouvoir intégrer cette innovation au marché. Cela demande un temps important de recherche, mais aussi une excellente connaissance du marché sur lequel l'entreprise veut s'implanter.

Les chefs d'entreprise de Franche-Comté interrogés soulignent que dans la majorité des cas, l'innovation a été instaurée pour répondre à la demande du marché ou des clients. L'objectif est de vouloir garder une longueur d'avance sur la concurrence, de fidéliser les clients ou encore de suivre les exigences des consommateurs.

Globalement, l'activité d'innovation apparaît comme étant coûteuse, longue et risquée. Le coût de l'innovation mise en place dans les entreprises est relativement élevé et compris entre 5 % et 20 % du chiffre d'affaires annuel. Le processus complet d'innovation (de l'invention jusqu'à la commercialisation) prend entre quatre et cinq ans pour des innovations de produits et entre un et deux ans pour des innovations d'organisation. Les phases les plus longues concernent la conception, le développement et l'optimisation.

Enfin, plus de la moitié des entreprises ont du mal à établir si au final l'innovation a été rentable ou non. Pour les autres, l'opération est rentable ou est en cours de valorisation.

Dans la majorité des cas, les freins aux innovations sont davantage d'ordre technique que financier. D'autres problèmes ont été mentionnés : le manque de temps, la lourdeur des investissements, le manque de coopération avec les organismes de contrôles, ou la contradiction avec les habitudes des techniciens et des personnes concernées.

2.2 Synthèse de ces entretiens

Ces entretiens ont permis de dégager plusieurs tendances concernant le rôle des aides publiques, les relations avec les grands groupes, les pôles de compétitivité et les laboratoires de recherche.

2.2.1 Rôle des aides publiques sur la mise en place des innovations

Les entretiens ont porté sur les rapports entre les entreprises et les pouvoirs publics concernant les aides et plus précisément les montants distribués, les procédures administratives et leur temporalité. Cette partie de l'entretien montre que pour l'ensemble des PME, les difficultés ne portent pas nécessairement sur le montant des aides allouées, mais principalement sur leur temporalité et leur mode d'obtention. L'innovation coûte cher, et l'investissement est souvent très lourd avant de pouvoir retrouver un équilibre budgétaire. L'aide publique est perçue comme le moyen de supporter partiellement le coût de l'innovation et d'aider l'entreprise à sa mise en œuvre. Cependant, l'aide publique intervient dans certains cas comme un déclencheur au sens où elle stimule, accélère et participe au bon déroulement du projet, mais ne justifie pas à elle seule sa mise en place. Sans elle, le projet aurait vu le jour mais peut-être avec un décalage temporel ou avec une envergure moindre. Dans le premier cas, l'aide permet au projet de ne pas prendre de retard et d'être effectivement lancé au moment décidé par l'entreprise ou alors d'être programmé sur un échéancier mis en place par l'entreprise. Dans le second cas, l'aide publique permet à l'entreprise de consacrer le niveau de ressources qu'elle estime nécessaire au projet.

L'effet d'aubaine semble limité. Les chefs d'entreprise mentionnent parfois que le projet d'innovation aurait été mis en place en l'absence d'une aide

publique, mais même dans ce cas, il apparaît que l'aide a un effet positif sur le déroulement du projet.

Parole d'entrepreneur

« Sans cette aide (15 000 € pour mise à la norme ISO 9000), l'innovation aurait vu le jour de toute façon mais plus tard, ça a été le facteur déclenchant. »

« Nous n'avons pas eu de problèmes financiers car notre projet étant lié aux énergies renouvelables, les banquiers nous ont fait confiance. Mais avec des aides, tout aurait été plus rapide. »

« Sans aide, nous innoverions tout de même mais à un échelon moindre. Cependant, avec la conjoncture actuelle, nous avons plus de temps... »

« Pour ce qui est de l'impact des aides publiques, la situation est simple : pour notre entreprise, pas d'aide = pas de moyens = pas de projet »

« Si les aides de l'action publique arrivaient au bon moment et que nous n'ayons pas besoin de prouver que notre projet est fiable, cela nous encouragerait à innover ».

2.2.2 Besoins en personnel qualifié pour la mise en place d'une innovation

L'ensemble des responsables des PME souligne l'importance d'associer une compétence humaine et technique en complément des aides financières. L'argument avancé est que si l'entreprise a un projet d'innovation, c'est parce qu'elle sait que les démarches pour que celle-ci arrive à terme sont envisageables du point de vue financier. Mais le principal manque mis en avant par les dirigeants porte sur la connaissance technique spécifique et l'absence de ressources humaines internes à l'entreprise dédiées au développement de cette innovation. Ainsi, quatre entreprises préféreraient recevoir des moyens techniques plutôt que des moyens financiers. Plus précisément, les chefs d'entreprises plaident pour la mise à disposition d'un spécialiste ou la formation du personnel plutôt qu'une aide financière. Pour information, notons qu'une entreprise estime que l'accompagnement des entreprises innovantes par les pouvoirs publics correspond à leurs besoins. Deux autres ne trouvent utiles aucune des quatre propositions

d'aide données dans le questionnaire⁹ et préféreraient une baisse de la fiscalité qui permettrait la mise en place d'un environnement plus favorable à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Deux entreprises préfèrent un accompagnement visant à les aider dans leur projet, tandis qu'une seule a choisi le Crédit Impôt Recherche.

Le besoin ponctuel en personnel qualifié mis en avant par les répondants est un élément fréquemment mis en avant par les entreprises. D'après l'enquête CIS-4, les entreprises (PME et grandes entreprises) qui déclarent être freinées par un manque de personnel qualifié et qui innovent, ne se caractérisent pas nécessairement par une main-d'œuvre moins qualifiée. Les parts des salariés non qualifiés/qualifiés/très qualifiés sont sensiblement les mêmes que celles observées dans les autres entreprises. Au final, il semble donc que les entreprises, même celles plutôt favorablement dotées en personnel qualifié, souffrent de difficultés de recrutement de main-d'œuvre permettant de conduire un projet innovant. Cette situation est à la fois liée à un problème de coût du recrutement, à la durée du contrat de travail et à une aversion au risque manifeste. Cependant, dès lors que le recrutement est possible, l'innovation est garantie comme l'atteste le fait que l'aide au recrutement d'OSEO innovation est une subvention qui permet effectivement la mise en place du plan d'innovation ainsi que l'acquisition de compétences techniques (Larrue Eparvier et Bussillet, 2006).

Parole d'entrepreneur

« L'argent ne permet pas forcément d'aller plus vite mais quelqu'un de qualifié, oui. »

« Il faut privilégier la mise à disposition de techniciens pour ne pas empiéter sur le temps de travail quotidien du dirigeant. »

« Il faudrait que les PME soient accompagnées par une personne très qualifiée techniquement, et qui pourrait coacher plusieurs PME. Créer un Bureau d'accompagnement des PME dans l'innovation. »

9. CIR, aide à la valorisation des dépenses de R&D, mise à disposition d'un technicien ou assouplissement de la législation sur les faillites.

2.2.3 Relations avec les grands groupes

Les liens entre les PME indépendantes et les grands groupes s'inscrivent davantage dans une logique de proie/prédateur que de réelle collaboration. Nous avons pu constater que la plupart des PME interrogées n'étaient en relation ni avec les grandes entreprises, ni avec les pôles de compétitivité. De surcroît, souvent les PME ont une appréhension des GE qui en retour ne perçoivent pas nécessairement les PME indépendantes comme des interlocuteurs crédibles avec lesquels elles pourraient durablement coopérer.

Parole d'entrepreneur

« Les grands groupes de la région viennent dans les pôles pour piquer les idées des PME. Il y a un risque d'espionnage industriel.../... en outre les grands groupes nous prennent trop souvent pour leurs larbins ! »

« Les grands groupes devraient davantage travailler avec ses sous-traitants, au lieu de les utiliser pour fabriquer des prototypes et ensuite aller faire fabriquer ses produits à l'étranger. Cela serait dans l'intérêt de tout le monde et cela dynamiserait les entreprises de la région. »

Cette situation n'est pas spécifique à la Franche-Comté. Les résultats obtenus dans d'autres régions semblent indiquer une situation similaire (pour la région Ile-de-France voir par exemple CCIP, 2007). Le CAE (2008) prône l'instauration de nouveaux liens entre PME et GE afin de sortir des liens standards de sous-traitance. Les GE et les grands groupes présents sur un territoire devraient se lancer dans une stratégie d'innovation ouverte (« open innovation »), c'est-à-dire gérer davantage leur politique d'innovation et de recherche en collaboration avec le tissu des PME environnantes.

L'idée est d'aider leurs partenaires à innover en mettant leur propre potentiel à la disposition de ceux-ci, et de conclure les accords qui leur permettront d'exploiter le moment venu les résultats obtenus par les autres entreprises. Il s'agit également de faire profiter à un réseau d'entreprises d'inventions internes qui ne sont pas utilisées. L'entreprise agit alors comme une institution publique de recherche et exerce donc de fait un rôle moteur sur son environnement. Comme le souligne le CAE (2008), « une telle orientation demande à l'entreprise concernée une organisation particulière de valorisation de sa recherche, à l'instar des offices de transfert de technologie de

certaines grandes universités ». Cette mutualisation des moyens permet d'être plus efficace pour saisir les opportunités dans un environnement international en perpétuelle mutation.

2.2.4 Intégrer davantage les PME dans les pôles de compétitivité

Comment sont perçus les pôles de compétitivité implantés en Franche-Comté ? Permettent-ils de structurer et stimuler l'activité des entreprises interrogées ?

Seules trois entreprises sont en contact avec les pôles de compétitivité présents sur le territoire de Franche-Comté (Véhicule du Futur et Microtechnique). Ces entreprises sont par ailleurs insérées dans d'autres réseaux d'entreprises (fédération de la plasturgie ou commission médicale) voire dans plusieurs pôles. Au sein de ces structures, deux des entreprises ont pu développer des projets alors que la troisième estime que le dispositif est trop lourd.

Les autres entreprises manquent d'informations concernant ces pôles, comme l'atteste le fait que certaines d'entre elles ont demandé des informations pendant les entretiens. Deux entreprises pensent même que ces pôles sont réservés aux grandes entreprises et ne se sentent pas concernées. Certaines entreprises considèrent que beaucoup d'entreprises gravitent autour de ces structures mais en subissent les directives et ne peuvent finalement pas innover. D'autres estiment être trop petites pour obtenir et bénéficier d'un contrat avec une grande firme. D'autres encore se sentent trop éloignées géographiquement.

Il ressort donc au final deux groupes d'entreprises. D'un côté, on trouve celles qui ne sont liées, ni aux pôles de compétitivité ni aux grands groupes et qui ne voient pas l'avantage à faire la démarche elles-mêmes vers ces organismes. Elles estiment ne pas être assez informées sur les avantages qu'elles auraient à se rapprocher de ces structures. D'un autre côté, il y a les entreprises qui sont insérées au sein de ces pôles et qui estiment que la démarche initiale doit venir des entreprises elles-mêmes pour se renseigner sur les pôles et les avantages pour elles d'y participer.

Parole d'entrepreneur

« Nous n'avons strictement aucune participation aux pôles de compétitivité. Pour tout vous dire, je ne les connaissais même pas. Cela doit être réservé aux grands groupes qui nous considèrent comme des petits bricoleurs ! »

« les PME doivent comprendre qu'il ne faut pas être fermé. L'innovation doit être menée à plusieurs car elle devient plus rapide et plus efficace. Par exemple, sur l'un de nos projets, nous avons pu, à 5 partenaires membres du pôle Véhicule du futur, réaliser des maquettes de véhicule en 8 mois, et lancer la production en 12 mois. Tout seuls, nous aurions certainement terminé ce projet, mais la cohésion des PME nous a permis d'être plus efficaces ».

2.2.5 Liens avec la recherche publique

La majorité des entreprises a déjà eu des contacts avec des laboratoires publics de recherche, soit pour réaliser des essais, soit pour proposer des études de projets. Il convient de noter qu'une part importante des PME interrogées croit que seuls les grands groupes peuvent bénéficier de collaboration avec des Universités ou les laboratoires de recherche. Or, ces PME pourraient facilement tirer profit de liens avec les laboratoires publics de l'UTBM ou de l'ENSMM pour les questions techniques ou encore avec l'Esta sur des questions de communication ou de marketing. Les PME pensent trop souvent à court terme et elles ont tendance à sous-estimer les avantages associés aux collaborations avec les Universités, les laboratoires de recherche ou les écoles et à surestimer les coûts liés à la constitution d'un réseau de contacts.

Deux exemples témoignent du bénéfice retiré par deux PME de leur collaboration ponctuelle avec des structures d'enseignement et de recherche. Une des entreprises interrogée déclare avoir collaboré avec des élèves des lycées professionnels de Mouchard et de Moirans. Fort des résultats obtenus, son dirigeant espère dans le futur pouvoir travailler plus systématiquement avec des stagiaires. Une autre entreprise spécialisée dans les stands de plein air est entrée en contact avec un des laboratoires de l'UTBM pour développer un projet industriel via le contact établi par les étudiants ayant réalisé les entretiens semi-directifs de cette étude. La collaboration

fut un succès. Ces deux anecdotes prouvent que les besoins des étudiants, enseignants et chefs d'entreprise peuvent facilement et rapidement converger.

Parole d'entrepreneur

« Les laboratoires ne jouent pas un rôle direct. Nous avons contacté juste une fois l'ENSMM pour un problème de production et non pour l'innovation. Si on recherche quelque chose de général, ils peuvent nous aider mais si c'est un problème particulier à la profession c'est plus délicat. »

« Pour ce qui est des collaborations avec des laboratoires de recherche, je ne sais pas trop vers qui me tourner faute de savoir qui fait quoi. »

3. Pistes de recommandations de politique publique

Sur la base des constats énoncés précédemment, nous proposons un certain nombre de recommandations visant à améliorer l'efficacité du système régional d'innovation.

3.1 Être proactif vis-à-vis des PME

Au niveau national, le CAE (2008) propose de créer ou de renforcer les réseaux de contact PME-chercheurs, en incitant les Universités à démarcher les entreprises. Les auteurs de ce rapport prennent l'exemple de la London Technology Network qui organise une prospection systématique des PME par des universitaires. Cette association, qui regroupe la London Business School et l'University College, finance des formations spécifiques pour apprendre à nouer des contacts avec les responsables de PME ainsi que des demi-journées de démarchage. À ce jour, les résultats obtenus sont considérables. L'idée serait de mettre en place en Franche-Comté un dispositif similaire en s'appuyant sur les chercheurs de l'UTBM/UFC/ENSMM.

3.2 Adapter les dispositifs existants et accompagner les PME dans leurs projets d'innovation

Comme le souligne la CCIP (2007), les PME n'ont pas toujours les moyens humains et techniques d'appréhender seules les multiples facettes de leur projet innovant : étude de marché, étude de faisabilité économique, veille

technologique et concurrentielle, recherche, prototypage, marketing, commercialisation, propriété industrielle, etc. Nous suggérons que les pouvoirs publics aident les PME à comprendre l'importance pour elle d'avoir un projet d'innovation. Nous avons vu que le manque de compétences internes est souvent perçu par les PME comme un frein. Une idée originale pourrait consister à donner des aides au recrutement pour des montants limités (inférieurs par exemple à 30 000 euros) et dont l'objectif consisterait à assister les PME dans leur démarche d'innovation. Le recrutement permettrait de s'appuyer sur des compétences techniques externes afin de mettre en place un plan d'innovation. Ce type de soutien n'est pas compatible avec l'encadrement communautaire des aides d'État à la RDI, mais vu les montants distribués, il pourrait être passé en *de minimis*.

En outre, lors des entretiens, les responsables des PME nous ont fait part de demandes de dispositifs ou d'aides qui sont déjà proposés par OSEO ou la Région, comme, par exemple, la mise à disposition de chercheurs ou d'ingénieurs ou encore le financement d'études de marché.

Récemment, l'association CroissancePlus (2009), en s'inspirant du volontariat international en entreprise, a proposé de mettre en place un volontariat pour la recherche en entreprise¹⁰. L'idée est qu'un jeune diplômé soit embauché pendant une période de 12 à 18 mois pour aider une PME à développer un projet innovant. Des dispositifs similaires existent déjà, comme le recours à des conventions CIFRE ou encore à des doctorants conseil, mais sont le plus souvent sous-utilisés par les PME. Il est donc nécessaire de les faire connaître et de les adapter au contexte des PME.

3.3 Favoriser la diffusion de l'information et l'intermédiation technologique

Afin d'améliorer la cohérence des interventions en faveur de l'innovation, il pourrait être utile de mettre à plat le « mille-feuilles » institutionnels caractérisant les aides aux entreprises. L'Observatoire des aides aux petites et moyennes entreprises souligne qu'il existe fin 2005 en Franche-Comté au moins 380 dispositifs différents (ce chiffre se situe dans la moyenne nationale) dont 5 % concernent l'innovation. Or, trop souvent ces dispositifs

10. Cf. AEF (2009).

comportent des aides ou régimes d'aides sinon parfaitement identiques, tout au moins très proches (Cour des comptes, 2007). D'ores et déjà, au regard de la réglementation européenne renforcée par la loi du 13 août 2004, la région a la charge d'établir un rapport annuel sur l'ensemble des aides attribuées sur son territoire. Toutefois, lister les aides est souvent insuffisant pour aider les acteurs locaux. Dans bien des cas « *la région ne semble toujours pas aujourd'hui être en mesure, compte tenu des moyens dont elle dispose à cet effet, de coordonner avec suffisamment d'efficacité un dispositif d'aide aux entreprises devenu, au fil du temps, trop hétérogène et trop complexe* » (Cour des comptes, 2007).

Les acteurs publics pourraient travailler d'abord à une identification de ces dispositifs puis à leur rationalisation. Un tel travail consisterait à identifier les objectifs généraux et spécifiques de ces actions. Ensuite, les pouvoirs publics pourraient simplifier les dispositifs existants afin d'offrir une offre de soutien plus visible et stable dans le temps.

Une proposition avancée par le CAE (2008) vise à créer une mission régionale innovation. Cette mutualisation des moyens permettrait d'améliorer l'efficacité de ces structures. Peu de régions se sont engagées dans une telle voie mais les rares expériences qui vont dans ce sens semblent donner des résultats prometteurs. La Cour des comptes (2007) prend l'exemple d'une région ayant instauré une « *mission régionale pour le développement et l'innovation* » ayant permis d'obtenir une réelle coordination des intervenants. Cet établissement public local doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière avait pour mission de mettre en œuvre les orientations stratégiques fixées par la Région et de coordonner l'action de tous les acteurs dans une logique de subsidiarité.

D'autres collectivités territoriales ont ainsi instauré des outils de coordination en s'appuyant sur des « missions », des associations ou de sociétés d'économie mixte. Les résultats obtenus sont plus hétérogènes. En effet, comme l'indique également la Cour des comptes (2007), cette coordination entre collectivités territoriales et autres institutions n'est ni simple, ni spontanée. Les aides octroyées sont parfois utilisées comme moyen de communication pour la collectivité voire pour exacerber la concurrence entre territoires. Ainsi, les interventions conjointes de l'État et des collectivités territoriales sont souvent confrontées à des logiques qui dépassent celles de l'aide elle-même.

Conclusion

Les résultats de ce travail de recherche auprès des PME de Franche-Comté ont permis de spécifier les attentes et les besoins de ces entreprises. Cette analyse exploratoire débouche sur plusieurs pistes de réflexion qui nécessitent un travail plus approfondi pour être pleinement validées. Plusieurs remarques conclusives peuvent finalement être rappelées concernant les actions en faveur de l'innovation dans les PME.

Les pouvoirs publics se focalisent principalement sur les jeunes PME innovantes susceptibles d'être à l'origine d'innovation de rupture. Cette stratégie ne doit pas se faire au détriment des PME indépendantes déjà existantes et développant des innovations incrémentales. En effet, une grande partie des PME ont des projets « sous le coude », à l'état d'idée, ou des prototypes stoppés à la phase d'industrialisation ou de pré-commercialisation, en attente, faute de contacts, de financements, de technologie appropriée, de bonne connaissance du marché ou d'une main-d'œuvre qualifiée. Ce potentiel est globalement sous-utilisé.

Par ailleurs, il existe à l'heure actuelle un grand nombre de dispositifs d'aides et d'acteurs susceptibles d'aider les PME à mener à bien leur projet d'innovation. Ces structures sont relativement bien structurées en Franche-Comté. Pourtant, certaines PME indépendantes de groupe ne sont pas suffisamment intégrées au sein de ces réseaux. Ces entreprises pèchent par une trop faible culture d'innovation, une insuffisance dans la veille technologique et un manque de connaissances des aides publiques existantes. Il est nécessaire de les sensibiliser davantage à l'activité d'innovation.

Enfin, l'activité d'innovation des PME est plus diffuse que celle des GE. Or, un certain nombre d'aides de financement récentes (Fonds communs de placement dans l'innovation) sont attribuées uniquement aux entreprises labellisées innovantes ou ayant une forte activité de R&D. Ces procédures risquent de conduire à écarter de fait des entreprises, notamment des PME, qui ont pourtant davantage besoin d'un soutien financier que des grands groupes.

En effet, malgré les réformes récentes (capital risque, Business Angels), les PME profitent peu du marché externe des capitaux (CAE, 2006 ; 2009). Ainsi, les bénéficiaires constitués par les PME innovantes et profitables ne sont pas suffisamment transformés en investissements, mais utilisés pour alimenter des réserves de trésorerie de précaution. Faute de ressources internes

ou externes, les PME les plus innovantes ou prometteuses sont acquises par des groupes, souvent étrangers, tandis que la majorité de celles qui restent a tendance à stagner dans un environnement de faible croissance.

Présentation des enquêtes communautaires sur l'innovation CIS3 et CIS4

Comparaisons européennes

L'enquête CIS3 couvre la période 1998-2000 et porte sur les entreprises de 20 salariés et plus (10 salariés et plus dans les services) issues de l'un des pays de l'union européenne à 15. Une entreprise est caractérisée comme innovante lorsqu'elle déclare avoir mené des activités technologiques sur des produits, des services ou des procédés.

Comparaisons interrégionales : enquête CIS4

Le volet français de l'enquête CIS4 a été constitué par les enquêteurs de l'Insee, du Sessi, du SCEES et du ministère de la recherche sur la période 2002 à 2004. Cette enquête représentative porte initialement sur un échantillon de 25 000 entreprises de 10 salariés et plus issues du secteur marchand non agricole. Parmi ces entreprises, 15 000 sont des PME de moins de 250 salariés.

Afin de comparer ces PME au niveau interrégional nous avons effectué un découpage en quatre régions :

- les PME de Franche Comté (2 %) ;
- les PME des régions voisines de la Franche Comté (Alsace, Lorraine, Bourgogne, Rhône-Alpes) (16 %) ;
- les PME d'Ile de France (21 %) ;
- les PME des autres régions (42 %).

Notons que la taille de l'échantillon ne permet pas de traiter statistiquement l'intégralité des questions de cette enquête au niveau régional. En outre, dans la plupart des cas, les PME ne sont définies que par la taille de leur effectif salarié. Le chiffre d'affaires et l'appartenance à un groupe ne sont pas pris en compte.

Bibliographie

ANRT, *La Lettre Européenne de l'ANRT*, 200, Novembre 2004.

CADIAU (Y.) et TURCAT (N.), Rapport de Technopolis Group France pour l'assistance à l'élaboration d'une stratégie locale fondée sur la recherche et l'innovation à Saint-Etienne, 2008.

CAE : 2006, *Une stratégie PME pour la France*, La documentation française, Paris

2008, *Innovation et compétitivité des régions*, La documentation française, Paris

2009, *Le financement des PME*, La documentation française, Paris.

CCIP, *Innover en Ile-de-France : 32 priorités pour les PME*, étude interne 2007.

Cour des comptes, « Les aides des collectivités territoriales au développement économique », La documentation française, Paris 2007.

DGCIS, « L'expansion des pôles de compétitivité se poursuit », 4 Pages, 3, mai 2009.

LARRUE (P), EPARVIER (P) et BUSSILLET (S.), « Étude de l'impact du Crédit Impôt Recherche », *Rapport du Technopolis Group France pour le Ministère de la recherche* 2006.

Insee, *La recherche et développement en Franche-Comté : forte implication du secteur privé*, *L'essentiel*, 91, Octobre 2006.

KREMP (E.) et ROUSSEAU (S.), « Un quart des entreprises innovent », 4 pages du Sessi, 222, Paris 2006.

OSEO, « PME et innovation technologique : pour une relation plus naturelle », *Regard sur les PME* 2006, 10.

OSEO, Rapport annuel OSEO Innovation 2008.

Région Franche-Comté, Développement économique : les aides aux entreprises de la Région Franche-Comté 2009.

TASSONE (L.), « Les PME et l'innovation », *La recherche et l'innovation en France* 2008, Futuris, p. 329-364